



## PIREDD MAI-NDOMBE

### RAPPORT SEMESTRIEL SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME REDD+ 1<sup>er</sup> JANVIER – 31 DECEMBRE 2019

|  |  |
|--|--|
| <p><b>Titre du Programme &amp; Référence</b></p> <p>Titre du Programme REDD+ : Projet intégré REDD+ du Mai-Ndombe<br/>Réf. du Programme : 00103850</p>   | <p><b>Localité, Secteur/Thème(s) du Programme</b></p> <p>Localité : Province du Mai-Ndombe</p> <hr/> <p>Secteur/Thème(s) : Projet intégré</p>  |
| <p><b>Organisations participantes</b></p> <p>Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale<br/>Fonds National REDD<br/>Banque mondiale<br/>Ministère de l'Environnement et Développement Durable / Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt<br/>Province du Mai-Ndombe<br/>Consortium FRMi/WWC</p>                           | <p><b>Partenaires de mise en œuvre</b></p> <p><b>Unité de coordination du programme pour l'investissement forestier (UC-PIF) :</b> en charge de la mise en œuvre du programme pour le compte du gouvernement congolais tel que stipulé dans l'accord de don signé avec la Banque mondiale<br/><b>Consortium FRMi/WWC :</b> Maître d'Ouvrage Délégué sélectionné par l'UC-PIF</p> |
| <p><b>Budget du Programme (US\$)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contribution du Fonds : 20 millions de \$ (phase 1) + 10 millions de \$ (phase 2)</li> <li>▪ Contribution de(s) agence(s) : 0</li> <li>▪ Contribution du Gouvernement : 0</li> <li>▪ Autres Contributions : 0</li> <li>▪ <b>TOTAL : 20 millions de \$</b></li> </ul> | <p><b>Durée du Programme (mois)</b></p> <p>Durée totale : Phase 1 : 36 mois, Phase 2 : 24 mois<br/>Date de démarrage<sup>3</sup> : 18/05/2018<br/><br/>Date de clôture originale<sup>4</sup> : 18/05/2022<br/>Date de clôture actuelle<sup>5</sup> : -</p>   |
| <p><b>Evaluation du Programme</b></p> <p>Evaluation – (à joindre le cas échéant)<br/><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date : dd.mm.yyyy)<br/>Evaluation à mi-parcours – (à joindre le cas échéant)<br/><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date: _ dd.mm.yyyy):</p>                                     | <p><b>Soumis par :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Nom: Pierre Guigon, sur proposition du Coordonnateur du PIF</li> <li>o Chargé de Projet, Banque mondiale</li> <li>o E-mail : <a href="mailto:pguigon@worldbank.org">pguigon@worldbank.org</a></li> </ul>   |

## TABLE DES MATIERE

|  |           |
|--|-----------|
| <b>ACRONYMES</b>   | <b>3</b>  |
| <b>RESUME</b>  | <b>4</b>  |
| <b>I. ATTEINTE DES OBJECTIFS</b>   | <b>5</b>  |
| <b>II. RESULTATS</b>   | <b>5</b>  |
| II.1 Description des résultats par effets  | 5         |
| II.2 Retards dans la mise en œuvre, défis, leçons apprises et meilleures pratiques | 8         |
| II.3 Appréciation qualitative sur l'état d'avancement général du projet            | 9         |
| II.4 Cadre des résultats   | 10        |
| II.5 Contribution du PIREDD à l'atteinte des jalons de la lettre d'intention       | 14        |
| <b>III. GESTION PARTICIPATIVE, GENRE ET GROUPES CIBLES</b>                         | <b>18</b> |
| III.1 Gestion participative  | 18        |
| III.2 Aspect genre   | 18        |
| III.3 Changement de la perception et des attitudes des groupes cibles              | 18        |
| <b>IV. GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE</b>                                     | <b>19</b> |
| <b>V. SUIVI EVALUATION</b>   | <b>24</b> |
| <b>VI. GESTION DES RISQUES</b>   | <b>25</b> |

## ACRONYMES

|            |   |
|------------|---|
| ALE :      | Agence Locale d'Exécution   |
| BM :       | Banque Mondiale   |
| CAFI :     | Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale                                   |
| CARG :     | Comité Agricole Ruraux de Gestion   |
| CF :       | Cadre Fonctionnel   |
| CLD :      | Comité Local de Développement   |
| CLIP :     | Consentement Libre Informé Préalable  |
| CCNUCC :   | Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques            |
| FONAREDD : | Fonds National REDD   |
| FRMi :     | FRM Ingénierie  |
| LOI :      | Lettre d'intention entre la RDC et CAFI                                       |
| MGPR :     | Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours                                  |
| MEDD :     | Ministère de l'Environnement et Développement Durable                         |
| MOD :      | Maître d'Ouvrage Délégué  |
| PA :       | Peuple Autochtone   |
| PDD :      | Plan de Développement Durable   |
| PGAPF :    | Projet de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers                           |
| PGES :     | Plan de Gestion Environnemental et Social                                     |
| PIF :      | Programme d'Investissement pour la Forêt                                      |
| PIREDD :   | Projet intégré REDD   |
| PPA :      | Plan en Faveur des Peuples Autochtones  |
| PSE :      | Païement pour Services Environnementaux                                       |
| PTBA :     | Plan de Travail Budgétisé Annuel  |
| RDC :      | République Démocratique du Congo  |
| REDD :     | Réduction des émissions liées à la Déforestation et la Dégradation des Forêts |
| UC-PIF :   | Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt             |
| WWC :      | Wildlife Works Carbon   |
| WWF :      | World Wildlife Fund   |

## RESUME

Le PIREDD Mai-Ndombe vise à étendre aux Territoires d’Inongo, Kiri, Kutu et Oshwe, les investissements sectoriels et habitants que la composante 1 du Projet de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers (PGAPF) mis en œuvre sur les Territoires de l’ex-District du Plateaux (PIREDD Plateaux). Ses objectifs globaux sont d’améliorer les conditions de vie des populations et la gestion des paysages forestiers afin de réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts.

Le projet est mis en œuvre par le Ministère de l’Environnement et Développement Durable (MEDD) à travers l’Unité de Coordination du Programme d’Investissement Forestier (UC-PIF) avec l’encadrement de la Banque Mondiale. Le projet est financé par l’Initiative pour la Forêt d’Afrique Centrale (CAFI) à travers le Fonds National REDD (FONAREDD) à hauteur de 20 millions de dollars, comme première tranche de financement.

Durant la période considérée, les principales activités ont été :

- Le recrutement 6 agronomes pour aider le projet à identifier les sites à potentiel d’appuis agricoles et former les Services Techniques, les pépiniéristes et les futurs planteurs ;
- La poursuite des activités de soutien à la gouvernance des ressources naturelles du niveau des quatre Territoires ;
- La mise en œuvre des Protocoles d’Accord avec les Services Techniques des Territoires ;
- L’élaboration, en concertation avec les Autorités provinciales, d’un plan d’investissement pour les infrastructures routières ;
- La mise en place des premières plantations agroforestières et l’installation des parcs à bois dans le Territoire de Kutu ;
- La mise en place des pépinières de palmiers à huile qui seront plantés dans les 4 Territoires couverts par le projet ;
- La finalisation des études architecturales pour la construction des 4 bureaux au niveau de chaque territoire assorti d’une proposition d’un plan de gestion environnementale et sociale ;
- Les préparatifs de la saison B 2020 se traduisent par l’identification de 98 sites d’intervention en jachère dégradée ou en savane et la mise en place de pépinières d’acacia pour couvrir 560 hectares
- Actualisation du Plan en Faveur des Peuples Autochtones avec l’identification de nouveaux micro-projets.

Notons par ailleurs qu’au cours de cette période, la réunion du Comité Provincial de Pilotage prévu pour au premier semestre 2019 s’est tenue au mois de septembre à la suite de la mise en place des nouvelles autorités de la Province.

## I. ATTEINTE DES OBJECTIFS

L'atteinte des objectifs du PIREDD ne pourra commencer à être évaluée qu'après deux ans d'exécution des activités sur le terrain, soit à la mi-2021.

## II. RESULTATS

### II.1 Description des résultats par effets

#### **Effet 1 : Investissements agricoles respectueux de la forêt et améliorant les moyens d'existence des populations rurales, y compris des personnes vulnérables.**

Le PIREDD prévoit la mise en culture de cultures pérennes en forêt (10 000 hectares de café, cacao, hévéa et palmier à huile) et en savanes (1 650 hectares de palmiers à huile).

Durant la période sous revue, sur le Territoire de Kutu, le projet a accompagné les communautés dans l'installation de palmiers à huile sur une superficie de 16 ha. Il a également accompagné la production de plants de palmiers à huile avec l'installation de pépinières pour la mise en place, en 2020, de 720 ha de plantations sur 32 terroirs en collaboration avec près de 220 pépiniéristes. En outre, le projet commence à intervenir sur les trois autres Territoires avec la mise en place des premières pépinières de palmiers à huile.

En outre, le projet poursuit l'identification et la préparation de la structuration des filières de cultures pérennes avec notamment le montage d'un partenariat avec l'ONG Trias sur la filière cacao.

Signalons que l'arrivée de six agronomes a permis de renforcer les activités d'identification des sites et des bénéficiaires sur un plus grand nombre de terroirs ainsi que de renforcer les capacités et d'impliquer un grand nombre d'agents des services techniques. En outre, à la suite de la définition et au dimensionnement des appuis dans les jachères par le projet, les nouvelles orientations sur les différents appuis ont été présentées aux autorités politico-administratives des 3 Territoires concernés ; et des plans d'agro multiplication ont été rédigés et soumis à l'UC-PIF.

#### **Effet 2 : Réduction de la part de bois énergie non-durable.**

Le projet prévoit d'augmenter la quantité de bois énergie dans la Province à travers la réalisation de 3 350 hectares d'Acacia (avec association de cultures vivrières) et la mise en place de 30 000 hectares de mise en défens. Les zones de plantations et de conservation seront identifiées dans le cadre de l'élaboration des plans d'aménagement.

Durant la période sous revue, le projet est intervenu sur le Territoire de Kutu en accompagnant :

- La mise en place de 34 parcs à bois pour la multiplication de la variété améliorée « Zizila » ;
- La production de plantules d'acacia sur 33 sites et en collaboration avec près de 190 pépiniéristes (673 433 plantules produites) ;
- La mise en place de plantation agroforestières acacia - manioc sur 33 sites pour un total estimé à 540 ha en collaboration avec près de 1 460 ménages villageois<sup>1</sup> ;

---

<sup>1</sup> Soit 9 490 personnes si l'on considère qu'il y en a moyenne 6,5 personnes par ménage.

L'activité d'accompagnement à la mise en place des pépinières d'acacia sur le Territoire de Kutu a été déléguée aux agents des services techniques de l'agriculture et de l'environnement dans une démarche de renforcement des capacités des services impliqués. L'identification et la sélection des sites se poursuivra en janvier 2020 pour les Territoire d'Oshwe et d'Inongo.

En plus des activités réalisées qui sont ci-haut reprises, le projet a, au cours du dernier trimestre de l'année sous revue, procédé à la préparation de la prochaine saison B 2020. Les sites ont été sélectionnés sur l'ensemble des Territoires, l'identification des bénéficiaires a démarré et les premiers contrats pour la mise en place des pépinières d'acacias sur les Territoires de Kutu et d'Inongo ont été signés. Aussi, vers la fin de l'année le projet a procédé à la distribution du matériel et à l'accompagnement à l'installation des pépinières d'acacia.

**Effet 3 : La déforestation et la dégradation issues de l'exploitation des forêts est réduite grâce à une gestion plus durable.**

Afin d'améliorer la gestion des ressources forestières (notamment avec les mises en défens), le projet prévoit d'accompagner la structuration ou la redynamisation de 600 Comités Locaux de Développement (CLD) parmi les 1 300 villages identifiés dans le Mai-Ndombe. Il appuie également les Comités Agricoles Ruraux de Gestion (CARG) dans les Territoires et les Secteurs/Groupements.

Durant le période sous revue, suite à la signature du contrat avec les différentes structures chargées d'appuyer la structuration du milieu (AMAR, NVD, Congo Vert et Equipe Mika) dans les quatre Territoires, à ce jour 130 Comités Locaux de Développement (CLD) ont fait l'objet de structuration.

Aussi, 4 CARG de Territoire et 14 CARG de secteur ont été structurés sur les 4 et 15 respectivement attendus au niveau de Territoire et des secteurs.

Par ailleurs, 16 Protocoles d'Accord ont été signés avec les services techniques des Territoires et leurs agents ont commencé à participer aux travaux du projet sur les activités d'aménagement et agricoles.

**Effet 4 : Les activités humaines sont mieux planifiées permettant une optimisation de l'utilisation de l'espace et une diminution de leur impact.**

Les différentes réunions et consultations avec les différentes entités territoriales ont permis de définir les premières approches d'aménagement (draft de PDD) et de préciser la méthodologie de sélection des Groupements et terroirs cibles. Le processus d'aménagement se poursuivra en 2020 avec l'élaboration des Plans de Développement Durable (PDD) de la Province et des Territoires.

S'agissant de l'élaboration des PSG des terroirs, à ce jour la situation se présente comme suit :

*Tableau (i) : Etat d'avancement du processus de structuration*

| Territoire | Terroirs structurés | PSG validés | Structure d'accompagnement |
|------------|---------------------|-------------|----------------------------|
| KUTU       | 100                 | 70          | AMAR                       |
| INONGO     | 10                  | 8           | NVD                        |
| OSHWE      | 10                  | 10          | Congo vert                 |
| KIRI       | 10                  | 10          | Groupe Mika                |

Source : FRMi/WWC

Notons que l'élaboration des plans de gestion des ressources naturelles devrait être en amont de toute action sur le terrain. Cela à l'avantage de permettre aux communautés de connaître les ressources dont elles disposent et peuvent mesurer les enjeux dans les 10 ans à venir. Cependant, il s'avère que les communautés et même les autorités administratives n'appréhendent pas toujours comme il se doit la nécessité de cette activité préalable de planification. Pour ce faire, le projet a levé l'option de commencer à mettre en œuvre les investissements au niveau des Terroirs une fois que le Plan est adopté.

Concernant les investissements structurants, à la des diagnostics menés, un plan d'intervention a été produit par le projet et soumis à la Banque mondiale pour des avis et considérations. Ce plan fait mention des axes prioritaires à améliorer (240 Km) ; 36 ponts à construire dont 2 ponts métalliques à réhabiliter, 6 Km de digues à recharger, 1 bac à mettre en service et 2 quais à construire. Certains préalables sont importants avant la mise en œuvre de ces ouvrages, notamment l'étude de faisabilité ainsi que les études d'impacts environnementaux et sociaux pour le bac et quais, le marché d'acquisition des outillages et EPI pour les travaux d'amélioration des routes en HIMO. A ce stade, la caractérisation socio-environnementale des différents ouvrages est en cours et les termes de références des études d'impacts environnementaux et sociaux pour le bac et quais ont été produits.

#### **Effet 5 : Les droits fonciers permettent l'évolution durable de l'exploitation forestière et agricole**

A la suite du processus de structuration du milieu, le PIREDD a appuyé la délimitation de 130 Terroirs et a commencé à mettre en œuvre des PSG qui indiquent les affectations des terres (zones agricoles, de pêche, de conservation, de foresterie communautaire, etc.).

Par ailleurs, le projet a participé à l'atelier organisé à Inongo par le PIREDD Plateaux visant à finaliser l'édit provincial portant sur la planification et la gestion des ressources naturelles. Cet édit est en cours d'examen au niveau de l'Assemblée Provinciale. Ce processus, porté par le PIREDD Plateaux (WWF), permettra notamment de rendre juridiquement contraignants les différents plans d'aménagement.

Notons par ailleurs que durant la période sous revue, le projet a contribué financièrement à l'assemblée générale du Conseil Consultatif Provincial des Forêts, et d'autre part impliqué les Services Techniques Affaires Foncières dans l'élaboration des PSG.

**Effet 6 : La pression humaine sur les forêts, liée aux phénomènes migratoires et à la dynamique démographique est réduite.**

Le projet prévoit l'augmentation de 5 à 10% de la prévalence contraceptive moderne et la sensibilisation de 180 000 personnes sur les questions de planification familiale, à la prévention du d'Ebola et du VIH Sida. En effet, vu l'enveloppe disponible et en l'absence d'expertise spécifique au sein de l'Agence Locale d'Exécution, il n'est pas pertinent pour le PIREDD d'intervenir dans ce domaine de manière isolée. Pour ce faire, le projet a participé à des réunions organisées par le FONAREDD avec la structure nationale chargée des questions de planification et autres ONG spécialisées sur cette thématique. Compte tenu des ressources limitées pour volet, le projet prévoit réaliser la cartographie des intervenants et intervention afin de voir comment sa contribution sera orientée afin d'attendre les résultats attendus.

**Effet 7 : La bonne gouvernance est assurée permettant une mise en œuvre effective, transversale, intégrée, transparente, équitable et durable de REDD+, basée sur les résultats et intégrant l'information, la consultation, la participation et l'approbation de toutes les parties prenantes, y compris équitablement entre les femmes et les hommes.**

L'Agence Locale d'Exécution s'assure de la participation des différentes parties prenantes dans le pilotage et la mise en œuvre des activités, y compris des femmes et des peuples autochtones (cf. section III.).

Concernant les Peuples Autochtones, l'ONG OSAPY a entrepris l'actualisation du Plan en Faveur des Peuples Autochtones et s'assure de leur intégration dans les processus en cours de structuration du milieu. Plusieurs ateliers et autres actions de sensibilisations (diffusions radios) ont été réalisés durant la période de rapportage. Durant la période du rapport, une liste de restreinte des ONG en charge de la mise en œuvre du PPA a été faite et la DP relatif au marché est en cours de préparation. Pour rappel, 20 microprojets seront financés.

Enfin, le Comité de pilotage du projet s'est réuni à Inongo en septembre 2019 et a permis aux nouvelles autorités provinciales et aux autres membres du COPIL de faire le point sur l'exécution du PTBA 2019 du projet.

## **II.2 Retards dans la mise en œuvre, défis, leçons apprises et meilleures pratiques**

Durant la période sous revue, le projet a rencontré certaines difficultés reprises ici-bas :

- Le retard pour la validation au niveau de l'Assemblée Provinciale de l'Edit sur le Gestion des Ressources Naturelles (PIREDD Plateaux) ;
- L'immensité de la zone du projet et son enclavement entrainant un défi logistique important ; Les difficultés pour appliquer la stratégie d'aménagement du territoire et de paiements aux résultats portée par le PIREDD, les communautés voulant des investissements rapides et des paiements a la prestation. Ceci nécessite des échanges et sensibilisations constantes avec les communautés et les parties prenantes pour une bonne compréhension du mécanisme.



### **II.3 Appréciation qualitative sur l'état d'avancement général du projet**

L'état d'avancement du projet en 2019 est jugé satisfaisant avec une intensification des activités au troisième trimestre. Les activités de structuration du milieu et d'élaboration des plans d'aménagement ont connu une montée en puissance sur le Territoire de Kutu et ont commencé sur les trois autres Territoires. Ce faisant, quelques terroirs ont déjà reçu les investissements (début des activités agricoles notamment).

## II.4 Cadre des résultats

| Outcome / Output  | Unité            | Baseline |       |                               | Cibles |         | Résultats |      | Commentaires  | Ajustement de la cible (cas échéant) |
|---|------------------|----------|-------|-------------------------------|--------|---------|-----------|------|---|--------------------------------------|
|   |                  | Valeur   | Année | Source                        | 2 ans  | 3 ans   | 2018      | 2019 |   |                                      |
| <b>Impact 1 : Réduction des émissions de gaz à effet de serre dues au déboisement et à la dégradation des forêts, et augmentation de l'absorption par les puits dans le secteur forestier</b> |                  |          |       |                               |        |         |           |      |   |                                      |
| Emissions réduites et absorptions augmentées  | M tCO2           | 0        | 2017  | DIAF/SNSF                     | 5,2    | 9,8     | 0         | 0    | Suivi par la DIAF dans le cadre du SNSF   |                                      |
| <b>Impact 2 : Co-bénéfices de développement</b>   |                  |          |       |                               |        |         |           |      |   |                                      |
| Personnes avec des moyens d'existence meilleurs du fait du projet (revenus monétaires et non monétaires)  | Nombre           | 0        | 2017  | Etude                         | 40 000 | 100 000 | 0         | 0    | Methodologie en préparation.  |                                      |
|   | Nombre de femmes | 0        | 2017  | Etude                         | 20 000 | 50 000  | 0         | 0    |   |                                      |
|   | Nombre de PA     | 0        | 2017  | Etude                         | 4 000  | 10 000  | 0         | 0    |   |                                      |
| <b>Outcome 1 : Investissements agricoles respectueux de la forêt et améliorant les moyens d'existence des populations rurales, y compris des personnes vulnérables et marginalisées.</b>      |                  |          |       |                               |        |         |           |      |   |                                      |
| Output n°1.1 : Superficies en zone forestière sous système de culture durables ou à dégradation atténuée  | ha               | 0        | 2017  | Fiche de suivi Agroforestiers | 3 000  | 6 000   | 0         | 0    | Réalisation des diagnostics agricoles. Recrutement d'un assistant technique en cours.     |                                      |
| Output n°1.2 : Superficies de savanes sous système de cultures durables ou à dégradation atténuée   | ha               | 0        | 2017  | Fiche de suivi des activités  | 495    | 990     | 0         | 16   | Première pépinière de paniers nains sur le Territoire de Kutu                             |                                      |
| <b>Outcome 2 : Réduction de la part de bois énergie non-durable</b>   |                  |          |       |                               |        |         |           |      |   |                                      |
| Output n°2.1 : Augmentation de la quantité de bois énergie produite par les plantations agro-forestières et par les mises en défens   | ha               | 0        | 2017  | Fiche de suivi agroforestier  | 1 000  | 2 000   | 0         | 540  | Préparation de la saison A 2019   |                                      |
|   | ha               | 0        | 2017  | PV de mise en défens          | 9 000  | 18 000  | 0         | 0    | Dans le cadre des PSG en cours d'élaboration  |                                      |
| <b>Outcome 3 : La déforestation et la dégradation issues de l'exploitation des forêts est réduite grâce à une gestion plus durable</b>  |                  |          |       |                               |        |         |           |      |   |                                      |
| Output 3.1 : Augmentation du nombre de communautés et d'ETD soutenues pour la   | Nombre de PSG    | 0        | 2017  | PSG                           | 300    | 600     | 0         | 0    | Une dizaine de PSG sont en cours de finalisation pour les Territoires de Kutu et d'Inongo |                                      |

| Outcome / Output   | Unité  | Baseline |       |                                       | Cibles |       | Résultats |      | Commentaires   | Ajustement de la cible (cas échéant) |
|--|--------|----------|-------|---------------------------------------|--------|-------|-----------|------|--|--------------------------------------|
|  |        | Valeur   | Année | Source                                | 2 ans  | 3 ans | 2018      | 2019 |  |                                      |
| mise en œuvre de la foresterie communautaire   | ha     | 0        | 2017  | PV de mise en conservation            | 3000   | 6000  | 0         | 0    | Dans le cadre des PSG en cours d'élaboration   |                                      |
| <b>Outcome 4 : Les activités humaines sont mieux planifiées permettant une optimisation de l'utilisation de l'espace et une diminution de leur impact sur les forêts</b> |        |          |       |                                       |        |       |           |      |  |                                      |
| Output 4.1 : Nombre de secteurs administratifs, territoires et provinces disposant d'un plan d'usage des sols respecté   | Nombre | 0        | 2017  | PDD                                   | 21     | 21    | 0         | 0    | Les 4 Territoires et 9 CARG ont commencé l'élaboration de leur PDD   |                                      |
| <b>Outcome 5 : Les droits fonciers permettent l'évolution durable de l'exploitation forestière et agricole</b>   |        |          |       |                                       |        |       |           |      |  |                                      |
| Output 5.1 : Edits fonciers provinciaux élaborés de manière participative  | Nombre | 0        | 2017  | L'édit                                | 0      | 1     | 0         | 0    | Une version technique de l'édit a été élaborée et sera débattue avec les autorités provinciales au deuxième semestre 2019. Ce processus est porté par le PIREDD Plateaux avec la participation du PIREDD Mai-Ndombe. |                                      |
| Output 5.2 : Coordinations foncières fonctionnelles  | Nombre | 0        | 2017  | Rapport d'activité de la coordination | 1      | 1     | 0         | 0    | Les appuis nécessaires pour assurer la fonctionnalité des services techniques seront déployés au deuxième semestre 2019 dans le cadre de protocoles d'accord avec le PIREDD.   |                                      |
| Output 5.3 : Conseils consultatifs de l'agriculture fonctionnels<br>Nombre   | Nombre | 0        | 2017  | Rapport d'activités des CART          | 4      | 4     | 0         | 0    | Le processus de structuration des CARG de Territoire a débuté.   |                                      |
| Output 5.4 : Carte(s) des diverses emprises foncières sectorielles formelles ou informelles, publiques et privées  | Nombre | 0        | 2017  | Carte provinciale                     | 1      | 1     | 0         | 0    | Des premières cartes ont été réalisées dans le cadre des diagnostics agricoles de Territoires ou pour la préparation du Plan Route   |                                      |
|  | Nombre | 0        | 2017  | Cartes participatives des terroirs    | 300    | 600   | 0         | 98   | Le processus se poursuit dans les 4 Territoires.   |                                      |
| Output 5.5 Services de l'agriculture et du cadastre ont été formés et équipés  | Nombre | 0        | 2017  | Rapport d'activités                   | 4      | 4     | 0         | 0    | Les appuis nécessaires pour assurer la fonctionnalité des services techniques seront déployés au courant de l'année 2019 dans le cadre de protocoles d'accord avec le PIREDD (en cours de signature)                 |                                      |
| Output 5.5 : Terroirs villageois cartographiés de manière participative  | %      | 0        | 2017  | PSG                                   | 23     | 46    | 0         | 98   | Près de 130 PSG produits dont 98 sont déjà validés.  |                                      |
| <b>Effet 7 : La pression humaine sur les forêts, liée aux phénomènes migratoires et à la dynamique démographique, est réduite</b>  |        |          |       |                                       |        |       |           |      |  |                                      |

| Outcome / Output   | Unité                          | Baseline |       |  | Cibles |         | Résultats |        | Commentaires  | Ajustement de la cible (cas échéant) |
|--|--------------------------------|----------|-------|--|--------|---------|-----------|--------|---|--------------------------------------|
|  |                                | Valeur   | Année | Source                                 | 2 ans  | 3 ans   | 2018      | 2019   |   |                                      |
| Output 7.1 : La prévalence contraceptive moderne augmente  | %                              | 5        | 2017  | Rapport d'activités                    | 7      | 8       | 0         | 0      | Les activités sont en préparation avec le Programme Sectoriel.  |                                      |
| Output 7.2 : Ménages agricoles du District du Mai-Ndombe ayant bénéficié de programmes de sensibilisation à la planification familiale et à la prévention d'Ebola et du VIH SIDA   | Nombre                         | 0        | 2017  | Rapport d'activités                    | 90 000 | 135 000 | 0         | 0      | Idem  |                                      |
| <b>Effet 8 : La bonne gouvernance est assurée permettant une mise en œuvre effective, transversale et intégrée, transparente, équitable et durable de REDD+, basée sur les résultats, et intégrant l'information, la consultation, la participation et l'appropriation de toutes les parties prenantes, y compris équitablement entre les femmes et les hommes</b> |                                |          |       |  |        |         |           |        |   |                                      |
| Output 8.1 : Nb structures de gouvernance renforcées ou créées et fonctionnelles   | Nombre de CLD                  | 0        | 2017  | Statuts et ROI                         | 300    | 600     | 0         | 130    | 130 CLD des Territoires ont été créés ou redynamisés. Ils disposeront bientôt de leur statut et ROI.        |                                      |
|  | Conseil Provincial des Forêts  | 0        | 2017  | Arrêté                                 | 1      | 1       | 0         | 0      | Le projet a appuyé la tenue de l'Assemblée Générale du Conseil Consultatif des forêts.                      |                                      |
|  | CART                           | 0        | 2017  | Statuts et ROI                         | 4      | 4       | 0         | 4      | Des Protocoles d'Accords ont été signés avec les CART à la suite de leur restructuration ou redynamisation. |                                      |
| Output 8.1 : Participants à des activités de concertation durant la phase de mise en œuvre du projet   | Nombre                         | 0        | 2017  | Liste de présence, rapport d'activités | 20 000 | 40 000  | 0         | 49 854 | Dont 46 211 bantous et 3 643 PA   |                                      |
|  | Nombre de femmes               | 0        | 2017  | Liste de présence, rapport d'activités | 7 000  | 15 000  | 0         | 14 644 | 29%   |                                      |
| <b>Autres résultats (non repris dans les effets précédents)</b>  |                                |          |       |  |        |         |           |        |   |                                      |
| Output 1 : Mise en œuvre du PPA  | Nombre de micro-projets        | 0        | 2017  | Rapport d'activités                    | 0      | 20      | 0         | 0      | L'actualisation du PPA réalisée   |                                      |
| Output 2 : Soutien au développement des filières (café, cacao, hévéa, huile de palme)  | Nombre de filières structurées | 0        | 2017  | Rapports d'activités                   | 0      | 4       | 0         | 0      | Tdrs décrivant les projets filières et les besoins complémentaires en financement sont finalisés            |                                      |
| Output 3 : Soutien au développement de la pêche responsable et d'autres investissements pour soutenir la mise en œuvre des PDD (création d'étangs piscicoles, etc.)  | A préciser                     | 0        | 2017  | A préciser                             | 0      | 0       | 0         | 0      | Les activités relatives à la pêche seront définies dans le cadre de l'élaboration des plans d'aménagement.  |                                      |

| Outcome / Output                      | Unité           | Baseline |       |                      | Cibles |       | Résultats |      | Commentaires  | Ajustement de la cible (cas échéant) |
|---------------------------------------|-----------------|----------|-------|----------------------|--------|-------|-----------|------|---|--------------------------------------|
|                                       |                 | Valeur   | Année | Source               | 2 ans  | 3 ans | 2018      | 2019 |   |                                      |
| Output 4 : Investissement structurant | Km2 de route    | 0        | 2017  | Rapports d'activités | 0      | 700   | 0         | 0    | Le projet a opéré les diagnostics qui concernent toutes les activités d'infrastructures. Les résultats ont mené aux choix d'un axe prioritaire à améliorer 240 Km |                                      |
|                                       | Nombre de ponts | 0        | 2017  | Rapports d'activités | 0      | 41    | 0         | 0    | 36 ponts à construire dont 2 ponts métalliques à réhabiliter  |                                      |
|                                       | Bac             | 0        | 2017  | PV de réception      | 0      | 1     | 0         | 0    | Caractérisation socio-environnementales et études en préparation.   |                                      |

## II.5 Contribution du PIREDD à l'atteinte des jalons de la lettre d'intention

| Type de jalon      | Objectifs   | Progrès accomplis  | Points d'attention particuliers et solutions proposées   |
|--------------------|---|--|--|
| <b>Agriculture</b> | <p>« ... efforts pour assurer des pratiques agricoles durables par les communautés locales et autochtones et pour limiter le déboisement et la dégradation des forêts résultant de cette agriculture à petite échelle »</p> <p>« Dispositif d'encadrement agricole et de production/distribution d'intrants en place dans chaque Programme Intégré REDD+ en fin d'année 2 de mise en œuvre, pour une large diffusion de technologies agricoles durables allant dans le sens de la sédentarisation, et respectant les plans de zonage. »</p> | <p>A la suite des réalisés dans les Territoire de Kutu et Kiri, les progrès ci-après ont été accomplis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de 34 parcs à bois ;</li> <li>- Mise en place de 16 ha de palmier à huile ;</li> <li>- Accompagnement de 220 pépiniéristes pour la production de plants de palmiers à huile pour la couverture de de 720 ha de plantations sur 32 terroirs en 2020.</li> </ul> |  |
| <b>Energie</b>     | <p>« Réalisation des études de références dans les zones ciblées par les programmes intégrés sur la production, la consommation et l'efficacité énergétique dans l'utilisation de la ressource bois »</p>   | <p>Mise en place des plantations agroforestières acacia-manioc sur 33 sites pour une superficie totale de 540 ha</p>   | <p>Le projet ne dispose pas de ressources financières pour la réalisation de ces études et devrait se focaliser sur les investissements. Ces études pourraient être réalisées par le FONAREDD et/ou le Programme Energie avec la participation du PIREDD</p> |

| Type de jalon                          | Objectifs   | Progrès accomplis   | Points d'attention particuliers et solutions proposées   |
|--|---|---|--|
| <b>Forêt</b>                           | <p>« La promotion et la mise en œuvre de divers modèles locaux et communautaires de gestion des forêts fera partie intégrante de la politique forestière, avec des standards rigoureux et en accord avec l'Objectif 6 »</p> <p>« Les concessions sans plan d'aménagement approuvé, ou tout au moins soumis formellement et de manière transparente selon les conditions et dates limites prescrites par la loi et les réglementations en vigueur, seront restituées à l'Etat au plus tard le 1er janvier 2019 »</p> <p>« Un plan ambitieux pour combattre l'exploitation illégale est élaboré, validé de manière participative et progressivement mis en œuvre, en s'appuyant notamment sur les considérations d'un Accord Volontaire de Partenariat entre la RDC et le FLEGT à promouvoir »</p> <p>« Dans le cadre de l'allocation de nouvelles concessions forestières industrielles, les procédures prévues par le Code forestier en termes (i) d'adjudication, (ii) d'enquête publique préalable, et (iii) de négociation des clauses sociales au profit des communautés dans le cadre du cahier des charge, seront réalisées en assurant des standards de qualité et de transparence particulièrement élevés - y compris une déclaration des représentants des populations riveraines notifiant leur accord de principe pour engager des négociations sur les clauses sociales, comme prévu dans le cadre réglementaire - et en accord avec l'Objectif 6 »</p> | Appui à l'organisation de l'Assemblée Générale du Conseil Consultatif Provincial. | <p>Le PIREDD, à travers ses différentes expériences, contribuera à la mise en place des politiques et stratégies portant sur la conservation des forêts.</p> <p>Le PIREDD n'intervient pas dans les processus d'allocation ou de restitutions des concessions forestières. Il interagit avec les concessionnaires comme avec les autres parties prenantes dans le cadre de l'élaboration des plans d'aménagement. En outre, pour les concessions forestières avec un Plan d'Aménagement approuvé par le MEDD, le projet pourra intervenir dans les terroirs (ou groupements) de la Zone de Développement Durable pour compléter les actions issues des clauses sociales passées entre les communautés et les concessionnaires.</p> |
| <b>Standards miniers et pétroliers</b> | Pas de jalon spécifique pour les PIREDD   |   |  |

| Type de jalon                    | Objectifs  | Progrès accomplis   | Points d'attention particuliers et solutions proposées   |
|----------------------------------|--|---|--|
| <b>Aménagement du territoire</b> | « Guide méthodologique élaboré, accompagné de normes de qualité claires, pour la réalisation du zonage participatif des terroirs villageois - comprenant les terres utilisées et occupées par les communautés locales et les peuples autochtones – et des entités territoriales, dans le cadre des programmes intégrés et sur base des démarches locales de planification déjà réalisées »   | <p>Le PIREDD accompagne le processus l'élaboration d'un Edit provincial relatif au « processus de planification et d'aménagement pour la gestion durable des ressources naturelles du Mai-Ndombe ». Ledit Edit est en attente d'adoption au niveau de l'Assemblée Provinciale</p> <p>Le PIREDD poursuit son accompagnement dans le processus l'élaboration des PDD de la Province et des Territoires (discussions sur les grands enjeux de développement et définition des orientations des PDD)</p> <p>130 PSG de terroirs sont finalisés.</p> | <p>Durant la période de rapportage, le projet a été consulté par le Projet Sectoriel CAFI/FONAREDD en charge de l'AT.</p> <p>Le projet a également contacté la Rain Forest Foundation UK afin d'utiliser les données cartographiques dont elle dispose pour plusieurs terroirs dans le Mai-Ndombe. Six mois après la demande, les données n'ont toujours pas été fournies malgré les relances du projet (risque d'incompréhension voir de conflits au niveau des communautés en cas de multiplication des plans...).</p> |
| <b>Foncier</b>                   | <p>« Guide méthodologique élaboré pour la définition de stratégies provinciales de gestion foncière dans le cadre des programmes intégrés, suivant les bonnes pratiques internationales et les lois Nationales »</p> <p>« Appuyer les communautés locales dans les procédures de requête de divers modèles locaux et communautaires de gestion durable des forêts et dans la sécurisation des droits fonciers, en particulier dans le cadre des programmes intégrés. »</p> | <p>4 protocoles d'accord avec les services techniques des Territoires en charge des affaires foncières signés.</p> <p>Participation des Services Techniques dans l'élaboration des PSG des terroirs.</p> <p>Délimitation de 130 terroirs.</p>   | Des PDD/PSG juridiquement contraignants permettront d'améliorer la sécurité foncière des communautés.  |



| Type de jalon      | Objectifs   | Progrès accomplis  | Points d'attention particuliers et solutions proposées   |
|--------------------|---|--|--|
| <b>Démographie</b> | « Stratégie d'appui aux zones des programmes intégrés définie avec le Comité Technique Multisectoriel Permanent de la Planification Familiale, sur base de l'analyse des besoins »  |  | Le projet a participé aux réunions de concertation avec la structure nationale en charge des questions de planification familiale.                                 |
| <b>Gouvernance</b> | « Renforcer la gestion de l'espace et des ressources naturelles aux divers niveaux de gouvernance territoriale appropriés, au travers de l'opérationnalisation des plateformes de concertation multi-acteurs et multi-sectorielles pertinentes (telles que les Conseils Agricoles Ruraux de Gestion), au mandat élargi, dans le cadre des programmes intégrés » | Création ou redynamisation de 4 CARG de Territoire, de 14 CARG de Secteur et de 130 CLD de terroir.<br><br>4 Protocoles d'Accord avec les CARG dans les Territoires signés | Les nouvelles autorités provinciales ont pris leurs fonctions et le Comité de Pilotage de septembre leur a permis de faire le point sur le projet et ses avancées. |

### **III. GESTION PARTICIPATIVE, GENRE ET GROUPES CIBLES**

#### **III.1 Gestion participative**

Le PIREDD intervient en accord avec les principes généraux de la REDD et de la lettre d'intention entre le Gouvernement de la RDC et de CAFI avec notamment une gestion participative et transparente des activités. En prévision de la prochaine du Comité Provincial de Pilotage, deux séances de travail ont eu lieu entre l'actuel Gouverneur de la Province du Mai-Ndombe et l'équipe de l'UC-PIF.

Le Comité de pilotage organisé en septembre à Inongo (sixième session, deuxième dans le cadre du présent projet) avec l'ensemble des parties prenantes (autorités nationales et provinciales, société civile, représentants des peuples autochtones, acteurs privés...). Chacun a été informé et a pu discuter des enjeux et avancées du PIREDD. L'état d'exécution du PTBA 2019 du PIREDD a été présenté et discuté avec les parties prenantes. Aux échelons inférieurs (Territoires, Secteurs, Groupements, Terroirs), la structuration ou la redynamisation des comités de consultation se poursuit et a permis d'entamer les premières réflexions sur la gestion durable des ressources naturelles dans la Province.

Concernant les peuples autochtones qui représentent près de 45 000 personnes (principalement sur les territoires d'Inongo, Kiri et Oshwe), le PIREDD par le truchement de l'ONG OSAPY a lancé des consultations avec les peuples autochtones (3 643 PA consultés). Ces consultations ont permis principalement d'actualiser le Plan en Faveur des Peuples Autochtones (PPA) avec une prise en compte des financements additionnels CAFI.

#### **III.2 Aspect genre**

Le PIREDD intervient en accord avec les principes généraux de la REDD en matière de participation des femmes. Il vise l'objectif de parité homme-femme dans la mise en place des comités Locaux de Développement et CARG, lors de consultations et s'assure de leur participation dans les différentes activités.

A ce stade de préparation des activités, l'on peut noter que 14 644 femmes sur un total de 49 854 personnes (29%) ont participé à des consultations, formations ou action de sensibilisation organisés par le PIREDD.

Durant la période sous revue, le projet a élaboré un plan d'action sur les Violences Basées sur le Genre (VBG) qui sera mis en œuvre en 2020 (voir plan en annexe). Ce plan d'un montant de 95 000 USD a été validé par la Banque mondiale. Pour les questions liées à la gestion des questions du genre et des violences basées sur le genre sexuel. La mise en œuvre de ce plan débutera en 2020 par la cartographie des services VBG dans la Province (en cours de préparation). Il sied également de noter que le Code de Bonne a été signé par l'ensemble du staff de l'ALE.

#### **III.3 Changement de la perception et des attitudes des groupes cibles**

A ce stade, le projet n'a pas encore induit des changements de la perception et des attitudes des groupes cibles. Pour parvenir au changement de la perception et attitudes, le projet prévoit d'intensifier les séances de sensibilisation par le canal des radios communautaires dont 5 ont déjà signé des contrats.

D'autres contrats seront signés en 2020. En outre, le projet compte organiser de visites de terrain (par exemple à Ibi Village ou sur les sites du PIREDD Plateaux) afin de démontrer les avantages des plantations d'acacias auprès des communautés locales.

#### **IV. GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE**

Les instruments de sauvegardes suivants sont mis en application par le PIREDD<sup>2</sup> :

- Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) ;
- Cadre Fonctionnel (CF) ;
- Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) ;
- Cadre de Gestion des Ressources Physiques Culturelles (PGRPC) ;
- Cadre de Planification en Faveur des Peuples Autochtones (CPPA) ;
- Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP).

Durant la période sous revue, aucune politique opérationnelle de la Banque mondiale n'a été déclenchée.

Le PIREDD procède à la caractérisation socio-environnementale, étape essentiellement avec le démarrage des activités de terrain. Cette étape détermine la nécessité des études sommaires et/ou approfondies sociales et environnementales jugées utiles en fonction de la sensibilité des composantes socio-environnementales touchées. A la fin de la période sous revue, 48 fiches de caractérisation ont été élaboré depuis le démarrage du projet. Aussi, quatre missions importantes de caractérisation socio-environnemental ont été réalisées dans les quatre sites des territoires devant abriter les bureaux des bases du PIREDD/Mai-Ndombe. La classification de cette caractérisation a conduit à la production d'un Plan de Gestion Environnemental et Social avant le début des travaux. Concernant le plan d'intervention des axes routiers, le processus de caractérisation est en cours.

En outre, le PIREDD a opérationnalisé le Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours (MGPR) mis en place dans le cadre du projet parent. Durant la période de reportage, cinq pliantes ont été enregistrées. A ce jour, un total de 9 plaintes sont répertoriés depuis le début des activités, dont 7 ont été traitées et clôturées et deux en cours de traitement. Les plaintes durant la période sous revue, ont particulièrement concerné le déplacement des participants au COPIL, un incident lors de la structuration de milieu. Le MGPR est en cours de révision en vue de la prise en compte des procédures de gestion des plaintes en rapport avec les violences basées sur le genre.

Le plan en faveur des Peuples Autochtones a été actualisé et une mission de structuration du milieu intégrant les Peuples Autochtones et la finalisation des priorités du Plan en faveur des Peuples Autochtones a été réalisée. Les rapports sur la sélection des ONGs devant accompagner la mise œuvre des microprojets identifiés dans le Plan et la structure devant assurer le suivi de la mise en œuvre des microprojets identifiés des Peuples Autochtones ont reçu l'Avis de Non Objection.

Quant à l'apport du projet dans la création d'emplois en 2019, 45 emplois fixes ont été créés dont 7 femmes et 44 emplois temporaires ont été recensés. Le tableau ci-après montre comment les activités du PIREDD sont réalisées en accord avec les normes de sauvegardes socio-environnementales de la CNUC

---

<sup>2</sup> Les instruments de sauvegarde sont disponibles sur le site de du PIF : [http://pifrdc.org/outils\\_de\\_sauvegarde](http://pifrdc.org/outils_de_sauvegarde)

**Tableau : Principes de Sauvegardes de la CCNUCC**

| <b>Principes</b>  | <b>Réalisations</b>   | <b>Défis</b>  |
|---|---|---|
| <p>Principe 1 : Les activités REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favoriser l'accroissement des services environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité. (Cancun ; IFC norme 6)</p> | <p>33 terroirs villageois ont commencé à bénéficier des appuis du projet avec l'installation des premiers hectares d'acacias et de palmiers à huile. Le mécanisme de paiements aux résultats est en cours de déploiement sur ces terroirs.</p>  | <p>A travers ses différents piliers d'intervention, le projet s'efforcera de répondre aux enjeux de protection des forêts et de la biodiversité. Il mobilisera pour ce faire l'instrument des paiements pour services environnementaux (protection des forêts, mises en défens des savanes anthropiques, reboisement...).</p> |
| <p>Principe 2 : Les activités REDD+ doivent favoriser la transparence et la bonne gouvernance. (Cancun b)</p>   | <p>Le Comité de pilotage organisé en septembre à Inongo (sixième session, deuxième dans le cadre du présent projet) avec l'ensemble des parties prenantes (autorités nationales et provinciales, société civile, représentants des peuples autochtones, acteurs privés...). Chacun a été informé et a pu discuter des enjeux et avancées du PIREDD. L'état d'exécution du PTBA 2019 du PIREDD a été présenté et discuté avec les parties prenantes. Aux échelons inférieurs (Territoires, Secteurs, Groupements, Terroirs), la structuration ou la redynamisation des comités de consultation se poursuit et a permis d'entamer les premières réflexions sur la gestion durable des ressources naturelles dans la Province.</p> <p>Une série d'ateliers, de sensibilisations et de formations ont été organisés auprès de 49 854 (46 211 bantous et 3 643 PA)</p> | <p>Le PIREDD doit régulièrement informer les parties prenantes sur les avancées et les difficultés rencontrées par le projet.</p>   |

|   |  |   |
|---|--|---|
|   | <p>personnes dont 14 644 femmes (29%) depuis le début du projet.</p> <p>Des conventions de collaboration avec les CARG, CLD, services techniques pour leur implication dans la mise en œuvre des activités ont été signés.</p> <p>Des réunions d'échange, de diagnostic participatif et d'obtention du CLIP avec les communautés.</p>  |   |
| <p>Principe 3 : Les activités REDD+ doivent minimiser les pertes et dommages, prévoir des voies de recours et mettre en place des mécanismes de réparation justes et équitables d'éventuelles pertes et/ou dommages subis par les communautés et autres parties prenantes (IFC norme 4)</p> | <p>Réalisation du screening socio environnemental avant les activités.</p> <p>Production de Plan de Gestion Environnemental et Social</p> <p>Le PIREDD utilise le Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours (MGPR) du projet parent. 9 plaintes et 2 incident/accident ont été enregistrés à ce jour avec une disponibilité des fiches des plaintes, rapport de résolution des différends et des incidents. 7 plaintes ont été à ce stade résolues.</p> | <p>Le PIREDD va continuer à déployer le MGPR sur l'ensemble de la zone d'emprise du projet. Les éventuelles plaintes émises par les PA seront traitées avec l'assistance de l'ONG OSAPY.</p> <p>Actualisation du MGPR pour la prise en compte des plaintes sur les Violences Basées sur le Genre (en cours)</p> |
| <p>Principe 4 : Les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités REDD+ doivent être partagés équitablement et proportionnellement entre les parties prenantes intéressées (Cancun f ; IFC norme 1)</p>  | <p>Le projet encourage les décisions collectives et consensuelles des communautés dans les différentes affectations des retombées qui sont issues du projet. Le projet insiste sur la participation des femmes dans les différents comités de consultation. Les PSE pourront également permettre la création de nouvelles activités génératrices de revenus.</p>   | <p>S'assurer de la participation pleine et active des populations les plus vulnérables dans les prises de décision et le choix des investissements.</p>   |

|   |   |   |
|---|---|---|
| <p>Principe 5 : Les activités REDD+ doivent favoriser l'émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et des peuples autochtones</p>                       | <p>Le projet prépare à la structuration des filières agricoles et la mise en œuvre du Plan en Faveur des Peuples Autochtones.<br/>Le plan sur les infrastructures routières (en cours de validation) permettra de désenclaver la Province en facilitant la circulation des personnes et le transport des produits agricoles.</p>  | <p>S'assurer de la durabilité des investissements (structuration des filières, entretien des routes, micro-projets de développement socio-économique etc.).</p> <p>S'assurer du versement des PSE aux communautés qui pourront par ce biais développer leurs propres activités socio-économiques.</p> |
| <p>Principe 6 : Les activités REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment des communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales (Cancun d)</p> | <p>La participation des différentes parties prenantes lors des sessions de Comité Provincial de pilotage et l'organisation d'ateliers participatifs pour la revue des instruments de sauvegardes.<br/>Participation des ONGs locales et nationales en tant que consultant dans la mise en œuvre des activités.<br/>Participation active des communautés dans l'obtention de leur CLIP avant le début des activités<br/>Participation active des communautés dans la sensibilisation<br/>Définition des priorités de microprojets par les Populations Autochtones.<br/>Signature des conventions avec les services techniques<br/>Obtention continue du CLIP des communautés</p> | <p>La mise en place des comités de concertation (CARG et CLD) aux différents échelons d'intervention du projet (Territoires, Secteurs, Groupement, Terroirs) afin de permettre la participation de chacun.<br/>Mise en place du cadre de dialogue entre partie prenante.</p>                          |
| <p>Principe 7 : Les activités REDD+ doivent respecter les droits humains, ceux des travailleurs qu'ils emploient et les droits aux</p>  | <p>L'approche incitative et volontaire dans le choix des cultures et essences dans la mise en œuvre des activités est privilégié.</p>   | <p>Déployer le Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours au plus près des populations afin de détecter rapidement tout manquement du projet.</p>   |

|   |   |   |
|---|---|---|
| <p>terres et ressources naturelles des communautés riveraines concernées (Cancun c ; IFC norme 3,5,7)</p> | <p>Le projet privilégie l'utilisation de la main d'œuvre locale mais aussi procède à la cartographie participative pour l'affectation des activités du projet.</p> <p>Les personnels disposent des contrats respectant les dispositions de la législation congolaise en la matière</p> <p>Signature du code de bonne conduite</p> <p>Elaboration du Plan d'action VBG</p> <p>Production participative des Plans simplifiés de Gestion</p> <p>Prise en compte des aspects traditionnels des communautés avant l'affectation participative des terres dans le terroir</p> | <p>Mise en œuvre du Plan d'action pour la prise en charge des plaintes VBG.</p> |
|---|---|---|

## V. SUIVI EVALUATION

En vue d'assurer la fonctionnalité du dispositif de suivi-évaluation, le Projet a mis en place une base de données Kobo Collect. Cette base des données reprend à ce jour les données sur les progrès réalisés vers les résultats (suivi des pépinières, des superficies agricoles et autres investissements, des réunions et consultations, etc.). En outre, le Projet a finalisé la compilation des données relatives aux consultations des bénéficiaires. Le cadre des résultats ci-haut donne l'état d'avancement des différentes activités.

Aussi, durant cette période une mission de supervision de la Banque mondiale a eu lieu. L'équipe a participé à la réunion du COPIL organisée à Inongo et a effectué une mission dans le Territoire de Kiri afin de s'assurer de la prise en compte des peuples autochtones dans les différentes interventions du projet.



## VI. GESTION DES RISQUES

| Nature du risque  | Niveau de risque | Actions entreprises   | Responsable       |
|---|------------------|---|-------------------|
| Politique et Gouvernance                                      | Elevé            | Echanges réguliers entre les autorités nationales et provinciales ainsi qu'avec la Banque mondiale et l'ALE<br><br>Transmission aux autorités Provinciales d'une note hebdomadaire sur l'état de mise en œuvre des activités du projet.<br><br>Organisation régulière de comités de pilotage. | BM – UC-PIF - ALE |
| Macroéconomie   | Elevé            | Suivi de la situation macroéconomique du pays   | BM                |
| Politiques et stratégies du secteur                           | Elevé            | Appui / contribution à l'élaboration des politiques nationales en lien avec les programmes sectoriels FONAREDD  | BM – UC-PIF - ALE |
| Capacités institutionnelles de mise en œuvre et de durabilité | Substantiel      | Recrutement de l'ALE, supervision et organisation de mission de suivi.  | BM – UC-PIF       |
| Arrangement fiduciaires                                       | Substantiel      | Délégation d'une partie substantielle de la gestion des fonds à l'ALE, organisation d'audits internes et externes, recrutement d'un responsable financier BM  | BM – UC-PIF - ALE |

|                         |             |  |                   |
|-------------------------|-------------|--|-------------------|
| Environnement et Social | Substantiel | Actualisation et application des outils de sauvegardes socio-environnementales | BM – UC-PIF - ALE |
|-------------------------|-------------|--|-------------------|